

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 21 novembre 2022

OBJET :

**Avenant n°3 à la convention relative à la mise en place
d'un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau**

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°7**

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 28 de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013, ou loi « Brotte », a instauré la possibilité, pour les collectivités territoriales, de mettre en place une expérimentation, en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau.

A ce titre, par délibération du 29 mars 2013, le Conseil de communauté urbaine du Grand Nancy, a approuvé le principe d'une expérimentation en matière de tarification sociale, puis a arrêté par délibération du 28 juin 2013, la répartition entre les CCAS de l'enveloppe de crédits alloués au dispositif.

Dans le cadre de l'expérimentation menée au titre de la tarification sociale de l'eau sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, en articulation avec chacun des CCAS, il était prévu initialement que la convention relative à ce dispositif prenne fin au 31/12/2021.

Il était alors attendu au niveau de la Métropole une décision quant à l'évolution de ce dispositif, prévue à la fin du 1^{er} semestre 2022. Un travail d'évaluation quantitatif et qualitatif de ce dispositif est toujours en cours en vue de préciser les évolutions attendues concernant ce dispositif.

L'avenant propose de reconduire le dispositif jusqu'au 31/12/2022.

Au terme de la signature de cet avenant, il sera procédé au versement du solde dû, soit un montant maximum de 2 756 €, après que chaque CCAS ait transmis au service solidarité logement, en fin d'année, l'état récapitulatif des aides allouées pour 2022.

A l'appui de ce document, en cas de trop perçu, il sera demandé le remboursement du reliquat.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser la signature par le Président du CCAS d'Essey-lès-Nancy de l'avenant n°3 à la convention relative à la mise en place du dispositif d'aide au paiement des factures d'eau ci-annexé.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 25 novembre 2022.

Pour extrait,

 **Le Président,**

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉUNION DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE
M. Michel BREUILLE PRÉSIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de votants	17

PRÉSENTS :

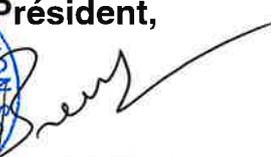
Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

POUVOIRS :

M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD
Mme Marie-France METZELARD à M. Claude CHASSARD
Mme Claudine ROBERT à Mme Nadine CADET

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

